PROJET DE LOI

adopté

SÉNAT

2º SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

ratifiant le décret n° 64-290 du 3 avril 1964 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit:

Article unique.

Le décret n° 64-290, du 3 avril 1964, modifiant le tarif des droits de douane d'importation est ratifié.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 juin 1964.

Le Président, Signé : André MÉRIC.

Note. — Voir le document annexé su n° 817 (Assemblée Nationale, 2° législature).